

OGE

OGE

OGE

10.00

Bordure (limite de propriété en fond de bordure)

Zone inconstructible
(Voir PA4 du Permis d'Aménager)

Implantation des façades principales imposées
(Voir PA4 du Permis d'Aménager)

BT

Coffret électrique

EU

Branchement Eaux Usées

AEP

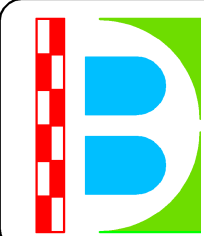
Branchement Eau Potable

PTT

Branchement téléphone

LEGENDE :

NOTA : Les bordures béton posées en limite des lots appartiennent à la voie et aux trottoirs. La limite de propriété est définie par le dos de la bordure (côté lot) Pour des raisons pratiques, les bornes figurées en bleu ci-contre sont légèrement décalées par rapport à la bordure.



Cabinet Dominique BELLANGER

SELARL de Géomètre Expert

Siège social :

5 bis place du champ de foire - BP 20044
14502 VIRE-NORMANDIE
Tél : 02.31.68.05.79 Fax : 02.31.67.34.61
vire@cabinet-bellanger.fr

Bureau Secondaire :

73, rue de la Gare - BP 90195
61104 FLERS CEDEX
Tél : 02.33.64.80.87 Fax : 02.33.96.33.45
flers@cabinet-bellanger.fr

Dossier suivi par le bureau de VIRE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de YVETOT-BOCAGE

”Hameau de l’Eglise”

.....

Lotissement Du Parc

TRANCHE 2

.....

PLAN DE BORNAGE

D’ENSEMBLE

DEFINITIF

Echelle : 1/500

200191-PBORN-T2-prov.dwg	Plan 2	Date : Mars 2026	Dessinateur : M. M.
Réf. Cadastre :	Section : C Parcelles : 961 à 977 et 995 à 1000		
DOSSIER : 200 191	Planimétrie : RGF 93 projection C.C. 49	Nivellement : Système IGN 69	

